

Baccalauréat professionnel « METIERS DE LA SECURITE »
Option : Police Nationale

SESSION DE SEPTEMBRE 2002

EPREUVE 2 : CADRE ADMINISTRATIF ET JUDICIAIRE

NOTATION : Le barème de notation proposé conduit à un total de 60 points, soit 50 points accordés aux réponses et 10 points pour la présentation, la syntaxe, l'orthographe (la note globale sera ramenée sur 20).

Durée : 3 h 00

Coefficient 3

0209-MS CJA

Vous devez vous placer dans le contexte de la situation professionnelle qui vous est présentée et répondre aux questions.

Il doit être admis que dans la situation évoquée le ou les policiers interviennent dans un contexte favorable à l'accomplissement de tous les actes que la loi autorise.

* *
*

Vous êtes gardien de la paix, agent de police judiciaire (APJ 20) en fonction au commissariat de BRUNOY (91).

Ce jour, vous êtes de patrouille portée à bord du véhicule sérigraphié "OCTAVE 4" en compagnie des gardiens de la paix Alain D..., Pierre M... et Dominique C..., lorsque le centre d'information et de commandement vous demande de vous rendre cité des aviateurs, bloc 8, au 2^{ème} étage gauche pour un différend familial avec tapage.

Sur place à 21h30, vous êtes accueilli par les requérants monsieur et madame W..., les voisins de palier de monsieur F... et de sa compagne madame Sabine P..., chez qui se déroulent les faits. Ils vous expliquent que les disputes sont devenues courantes et de plus en plus fréquentes depuis quelques semaines. Ce soir, il semblerait que la violence ait pris le dessus et que la jeune femme aurait appelé à l'aide. De ce fait, ils ont appelé le commissariat et vous avouent leur inquiétude pour la jeune femme et sa petite fille Cyndie, 8 ans, issue d'une première union.

Du palier, vous entendez sans peine les cris de la dispute sans pouvoir toutefois saisir le sens des propos échangés. Vous frappez à la porte en vous identifiant tout en ayant préalablement prié les requérants et les curieux de réintégrer leurs domiciles respectifs.

Un individu visiblement très excité ouvre la porte. Vous déclinez vos qualités et lui expliquez les raisons de votre présence. Il parle fort avec un débit rapide. Il est agressif dans ses propos et son haleine sent fortement l'alcool. Il vous confirme s'appeler André F..., avoir 28 ans, être sans emploi et vivre avec madame Sabine P... et la fille de celle-ci.

A votre demande, il vous invite à entrer. Arrivé au salon, vous demandez à voir madame Sabine P... et son enfant. Vous découvrez alors une jeune femme en pleurs, son chemisier est déchiré, et son visage présente des traces de coups. L'enfant à ses côtés est complètement apeurée. Elle a du mal à s'exprimer et semble visiblement en état de choc.

A votre vue, la femme identifiée comme étant madame Sabine P..., vous paraît rassurée. Elle vous déclare que son concubin boit et devient de plus en plus violent. Ce soir, il l'a giflée à plusieurs reprises. De plus, et c'est l'objet de cette violente dispute, en rentrant de son travail à 21h00 (elle est caissière dans une grande surface) elle a surpris, dans leur chambre, son concubin caressant la petite Cyndie, allongée nue sur le lit. Celle-ci pleurait.

Devant la volonté de sa compagne d'alerter les services de police, monsieur André F... est entré dans une violente colère et s'est mis à la battre, la menaçant en lui interdisant de raconter quoi que ce soit. Elle vous déclare avoir eu peur ce soir pour sa vie et celle de son enfant.

Sur ce, après avis de l'officier de police judiciaire de quart, vous décidez d'interpeller l'individu aux fins d'être entendu par celui-ci.

A ce moment précis, profitant que vous ne le regardiez pas, l'intéressé se saisit d'une statuette africaine posée sur le bahut et tente de vous agresser. Vigilant, votre collègue Alain D... pare le coup en lui frappant l'avant-bras droit, à l'aide de son bâton de défense. Sous la douleur, l'agresseur lâche son arme improvisée. Avec l'aide d'Alain D..., vous le maîtrisez et le menottez. La palpation de sécurité ne permet de découvrir aucune arme ou objet dangereux pour lui-même ou autrui.

Vous le ramenez au commissariat. Sur place, il est soumis à l'épreuve de l'éthylotest. Il apparaît que son taux d'alcoolémie est de 1,20 g d'alcool dans le sang par litre d'air expiré.

Entendu sur les faits par l'officier de police judiciaire, monsieur André F... reconnaîtra s'adonner à des attouchements sexuels sur la jeune Cyndie P..., 8 ans, fille de sa compagne. Il apparaîtra que l'enfant s'est toujours tue car elle était menacée. Monsieur le substitut du procureur de la République, avisé des faits, a demandé que l'individu, placé en garde à vue, lui soit présenté dès le lendemain.

Ce même jour, madame Sabine P... se présentera au service pour déposer plainte contre son concubin. Elle remettra un certificat médical lui prescrivant, au vu de ses blessures, une incapacité totale de travail de dix jours. L'examen médical de l'enfant, requis par l'officier de police judiciaire, fera apparaître d'une part, un état psychologique fragile et perturbé, et d'autre part qu'elle n'a pas subi d'acte sexuel.

QUESTIONS DU DOMAINE JUDICIAIRE

QUESTION 1 (4 points)

Lors de leur déclaration, monsieur et madame W... vous font part de leur inquiétude au sujet de l'enfant et de sa mère.

Au vu des événements décrits dans le thème, quelle infraction aurait pu être imputable aux requérants s'ils n'avaient pas averti les services de police ? Classifiez cette infraction et exposez ses éléments constitutifs.

QUESTION 2 (4 points)

Lors de l'intervention, André F... tente de vous porter un coup. Grâce à la vigilance de votre collègue, vous n'avez pas été blessé. Le fait que ce dernier ait porté un coup volontaire à André F... vous semble-t-il justifié ? Dans quel cadre a-t-il agi ? Précisez votre réponse.

QUESTION 3 (3 points)

Chaque citoyen, chaque policier est responsable pénalement de ses actes. Toutefois, il existe des cas où la responsabilité pénale peut être atténuée, voir exclue.

A l'exception du cas traité dans la question précédente, listez et expliquez brièvement les causes d'irresponsabilité ou d'atténuation de la responsabilité pénale.

QUESTION 4 (4 points)

La saisine est l'acte qui oblige à mettre en œuvre la mission de police judiciaire. Cette mise en œuvre se manifeste traditionnellement de quatre manières possibles.

Listez ces différentes saisines et précisez, en argumentant, la saisine utilisée dans le thème.

QUESTION 5 (4 points)

André F... s'est rendu coupable d'une infraction particulière sur la jeune Cyndie. Quelle est-elle ? Classifiez et définissez cette infraction en explicitant les éléments constitutifs (matériel et moral). Précisez, si tel est le cas, les circonstances aggravantes.

QUESTION 6 (3 points)

L'infraction, imputée à André F..., est différente d'une atteinte sexuelle sans violence sur mineur. Pourquoi ? Explicitez votre réponse.

QUESTION 7 (3 points)

Donnez la définition et les trois éléments constitutifs généraux du viol.

QUESTIONS DU DOMAINE ADMINISTRATIF

QUESTION 1 (3 points)

Le différend familial est une des interventions les plus courantes du gardien de la paix. Elle requiert vigilance, maîtrise de soi et discernement. Il arrive souvent qu'elle résulte de violences conjugales. Quel doit être, dans ce type d'intervention, l'attitude du gardien de la paix vis à vis de la victime ?

QUESTION 2 (3 points)

Exposez, suivant leur gravité, les différents types d'intervention rencontrés dans le cadre d'un différend familial.

QUESTION 3 (4 points)

Citez les différents cas de rétention à caractère administratif possibles dans les locaux de police.

QUESTION 4 (3 points)

A quel texte réglementaire, le gardien de la paix devra t-il se référer afin de procéder à une fouille de sécurité sur une personne placée en garde à vue ? Quelles sont les diligences et règles déontologiques que vous devrez appliquer dans un tel cas ?

QUESTION 5 (3 points)

Après que l'officier de police judiciaire aura confié la personne gardée à vue au chef de poste, celui-ci vous demande d'accomplir les différentes diligences administratives relatives à cette mesure de rétention. Quelles dispositions devrez-vous prendre ?

QUESTION 6 (4 points)

A l'issue de sa garde à vue André F... est présenté devant le procureur de la République. Quelles sont ses principales attributions? Développez votre réponse. Quels sont les autres magistrats qui l'assistent dans ses fonctions ?

QUESTION 7

(5 points)

La médiatisation accrue des infractions sexuelles notamment à caractère pédophile, a pour effet une prise de conscience au niveau planétaire de l'ampleur du phénomène et la volonté d'agir au plus vite.

A la lecture des articles de journaux ci-joints, faites ressortir les solutions mondiales adoptées contre la "cyberpédophilie". Décrivez ensuite les difficultés rencontrées en France à traiter médicalement et efficacement le délinquant sexuel.

Offensive en règle contre la pédophilie

A Yokohama, les polices européennes ont vanté l'efficacité de leurs logiciels espions.

Yokohama (Japon)
envoyé spécial

L'internaute anonyme n'est plus. Pour autant qu'il ait jamais existé. Au congrès de Yokohama (Japon) sur l'exploitation sexuelle des enfants, qui s'est achevé hier, les cyberpoliciers européens sont venus témoigner de l'efficacité croissante des outils disponibles pour traquer les délinquants sexuels sur le réseau. En, au-delà, pour identifier tout utilisateur du réseau. «*Quoique surfe sur le Web laisse une signature électronique. Si la volonté est là et que les lois nous autorisent, les moyens technologiques permettent de remonter jusqu'à la source*», assène John Carr, directeur de l'unité de lutte contre la cyberpornographie infantile de l'Ecpat (1), une des ONG en pointe dans la traque des auteurs d'abus sexuels contre des mineurs.

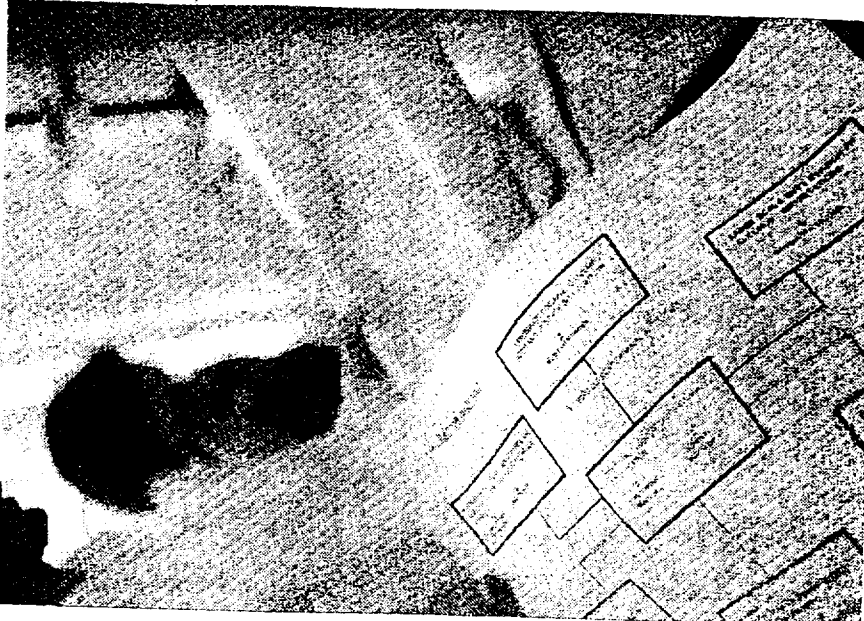
Boulets rouges. La résistance des fournisseurs d'accès à collaborer, au nom de la protection de la vie privée, a fait l'objet d'attaques en règle: «*La multiplication des cas de cyberpédophilie au sens large (consultation d'images pornographiques en-
fantes, stockage, diffusion, uti-*

lisation des newrooms pour rencontrer des mineurs...») impose des mesures. Nous menons une guerre sur le Net et nous la gagnons», tonne Sharon Girling, qui, à la tête du National Crime Squad britannique, coordonna, en 1998, la fameuse opération Cathédrale, rafle antipédophilie organisée simultanément dans 21 pays.

Alors que les organisations protectrices de l'enfance ont tiré, à Yokohama, à boulets rouges sur le Web, accusé de mettre du matériel indécent à la portée des mineurs, les représentants des forces de l'ordre affirment qu'ils ne sont pas dépassés. Interpol a mis en place depuis septembre une banque de données mondiale de photos pornographiques enfantines, accessible en ligne par les 179 membres de l'organisation internationale.

Elle permet aux enquêteurs de savoir si les clichés trouvés dans le cadre d'une affaire de pédophilie sont nouveaux ou anciens et d'identifier les acteurs ou le lieu grâce à des moteurs de recherche très perfectionnés.

«*Le gain de temps est considérable. Un détective sait très vite s'il s'agit d'une nouvelle affaire ou d'un nouveau réseau*»,



Lancement de la police du Web en Grande-Bretagne, en mai 2001.

confirme Hamish McCulloch, responsable des trafics d'être humains à Interpol.

En Angleterre, le National Cri-

ou les newrooms suspects, d'identifier les photos impliquant des enfants et de les comparer en temps réel avec celles des affaires récentes. La police britannique milite pour que les fournisseurs d'accès équipent leurs serveurs de ce logiciel espion. «*C'est le seul moyen d'attraper les cyberpédophiles et de leur tendre des embuscades virtuelles. Pour cela, une surveillance est indispensable*», plaide Sharon Girling.

Solution. Cette année, un fournisseur de services britannique (De-
mon Internet) a accepté d'ouvrir ses serveurs aux enquêteurs. Ils ont ainsi pu récupérer les archives de quelque

1500 forums de discussion où s'échangeaient des photos pédophiles. Ils se sont ensuite intéressés aux 10000 utilisateurs de ses forums, puis ont ciblé les quelque 400 diffuseurs de ces images. Dix mois d'enquête, qui ont abouti à l'identification de 130 suspects un peu partout sur la planète. Fin novembre, une vague d'arrestations était lancée, avec le concours des polices de 19 pays.

«Grand défi» des prochaines an-

nées en matière de délinquance sexuelle et de protection des mineurs, l'Internet est aussi une partie de la solution: «*Il faut d'abord répéter que l'Internet reste un outil fantastique. Les ONG ne sont pas anti-Web, poursuit John Carr, d'Ecpat. L'illusion de l'anonymat fait que beaucoup d'amateurs de pornographie infantile prennent sur le Net des risques qu'ils ne prendraient jamais dans le monde réel. Ils s'exposent alors et exposent leurs complices, voire leurs réseaux...*» La France espère, de ce point de vue, obtenir des renseignements via un site sécurisé (2) ouvert depuis l'automne par le ministère délégué à la Famille, qui permet à tout internaute ayant des soupçons sur un site de le signaler.

Les enquêteurs s'inquiètent de l'émergence de «cyberparadis», aux législations moins contraignantes, qui verraient affluer les serveurs: la prolifération des sites porno en Russie ou à Taiwan a été pointée du doigt à Yokohama. ■ **RICHARD WERLY**

(1) End Child Prostitution and Trafficking.

(2) www.internet-mineurs.gov.fr

LE FIGARO 11/12/01

PSYCHIATRIE Pas assez de psychiatres formés, et des méthodes dont l'efficacité est difficile à apprécier

Crimes sexuels : les aléas du traitement

Depuis la loi du 17 juin 1998, les personnes qui ont agressé sexuellement un ou des mineurs sont soumises à un suivi social et judiciaire. Un tel suivi peut inclure, après expertise médicale, une injonction de soins, soit en milieu carcéral si le détenant y consent, soit à l'extérieur sous le contrôle d'un juge d'application des peines, et sous supervision d'un médecin psychiatre coordonnateur. Certains, encore trop rares, demandent une aide médicale et psychologique pour éviter de récidiver. Dans quelle mesure ces traitements sont-ils efficaces, et quelle ligne de conduite adopter pour les optimiser ? La Fédération française de psychiatrie vient de rendre publiques hier les recommandations d'une conférence de consensus sur le thème de « la psychopathologie et les traitements actuels des auteurs d'agression sexuelle » (1). Sous la présidence de trois psychiatres, le Pr Jean-François Allilaire, le Dr Jacques Fortin et le Dr Jean-Michel Thurin, un jury comprenant des psychiatres, des magistrats et des personnalités d'horizons divers a auditionné trente experts pour établir ces recommandations.

Dr Catherine Pettinocolas

Il existe une facilitation du dépôt de plaintes, une meilleure prise en compte des victimes et une plus grande attention portée à la maltraitance des mineurs. Sans pour autant méconnaître une véritable augmentation de ces agressions dont le chiffre réel est probablement bien supérieur. Toujours est-il que plus de 20 000 plaintes ont été enregistrées par la police et la gau-

darmérie dont 15 000 cas évincés, suivis de 10 000 condamnations et de 5 000 incarcérations. Au 1^{er} janvier de cette année 2001, 7 101 détenus exécutaient une peine pour viol ou autres agressions sexuelles (sauf exhibition), soit un cinquième de l'ensemble des prisonniers. Alors qu'ils n'étaient qu'un millier il y a vingt ans.

« Mais la prise en charge médicale de ces « agresseurs » est complexe », souligne d'emblée le Dr Jean-Michel Thurin, président de la Fédération française de psychiatrie. Elle suppose non seulement de dépasser l'horreur que suscitent de tels actes, mais aussi d'acquiescer un savoir et une compétence médico-psychologique ainsi qu'une bonne connaissance des rôles respectifs des intervenants médicaux et judiciaires. Or pour l'instant les connaissances médicales en ce domaine sont très parcelaires et fort peu de psychiatres se sentent suffisamment formés pour aborder la complexité des

sexuelles. « L'idée qu'il ait lui-même été victime d'une agression durant son enfance est devenue un quasi-lieu commun. Car les données statistiques se contredisent. Les écarts sont tels qu'ils permettent de récusar le caractère inéluctable de la répétition et tout lien de causalité directe entre l'agression en tant que victime et celle en tant qu'auteur d'agression. »

La question du traitement et des rechutes est bien évidemment cruciale. « Jusqu'ici, il n'est pas possible d'établir avec certitude que les traitements des auteurs d'agressions sexuelles réduisent de façon significative le risque de récurrence », souligne le rapport. Cependant, plusieurs études font état d'une diminution de celles-ci quand les personnes ont bénéficié de psychothérapies familiales, comportementales, thérapies de groupe, psychodynamiques - ou de traitements médicamenteux (essentiellement les antiandro-

gènes). Avec une réduction des rechutes qui semblerait plus marquée pour ces dernières, même s'il n'existe pas de « recettes simplistes ». Reste qu'il manque une évaluation vérifiable de toutes ces thérapies.

Pour les experts, les antiandrogènes (acétate de cyproterone et analogues du Gonadotrophin Releasing Hormone) qui réduisent l'activité sexuelle en général sont particulièrement indiqués chez les hommes pédophiles multirécidivistes, en particulier homosexuels et chez les pédophiles profondément immatures ou déficients intellectuels. « Mais ils ne changent pas l'orientation sexuelle. Comme ces traitements n'ont pas l'AMM - autorisation de mise sur le marché - dans ces diverses indications, leur prescription est réservée à des volontaires, pleinement consentants et clairement informés des risques et des objectifs, lorsqu'ils pensent ne pas pouvoir maîtriser leurs pulsions ou

qu'ils souffrent d'une fantasmatique pédophilique obsédante », précisent les rapporteurs. La durée de prescription à recommander n'est pas précisée. Il faut savoir qu'il s'agit d'un traitement purement symptomatique avec le risque évident de rechutes à l'arrêt du traitement.

Mais plus globalement, tout passe par la notion capitale de consentement aux soins, préalable absolu à toute relation thérapeutique digne de ce nom. Les experts ne méconnaissent pas le risque d'une « dimension opportuniste du consentement aux soins », susceptible de faciliter une libération conditionnelle. Ils mettent aussi l'accent sur la nécessité d'une stabilité de la relation thérapeutique entre la prison et l'extérieur.

(1) Ces recommandations sont diffusées à 10 000 exemplaires dans le bulletin de la Fédération française de psychiatrie, 9, rue Brantôme, 75003 Paris.